

**Comité des politiques pédagogiques (C.P.P.)
Comité paritaire EHDA (CPEHDA)**

Compte rendu du 16 mai 2022

Présences :	Boisjoli, Daniel	<input checked="" type="checkbox"/>	Boulianne, Élane	<input type="checkbox"/>	Charbonneau, Katy	<input type="checkbox"/>
	Constantineau, Joëlle	<input checked="" type="checkbox"/>	Riopel Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>	Coursol, Christian	<input checked="" type="checkbox"/>
	Ducharme, Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>	Dumoulin, Mariève	<input checked="" type="checkbox"/>	Jacques, Janick	<input checked="" type="checkbox"/>
	Lachaine, Audrée	<input checked="" type="checkbox"/>	Lachapelle, Cynthia	<input checked="" type="checkbox"/>	Nantel, Geneviève	<input checked="" type="checkbox"/>
	Ouellet, Josiane	<input checked="" type="checkbox"/>	Paquette, Caroline	<input type="checkbox"/>		

OBJET	DISCUSSION - RÉSULTAT	SUIVI - QUI
1. Secrétariat / animation	Daniel (Joëlle) / Nathalie	
2. Adoption de l'ordre du jour	Ajout à l'ordre du jour au point 13 : Comité TES Adoption de l'ordre du jour tel que présenté avec les modifications.	
3. Adoption et suivi au compte rendu de la rencontre du 29 avril 2022	Modifications : Point 4 : Mesure XXX (annexe 49 section 2) : Pour les écoles 7 et 8 pour notre CS. Point 5 : Propose d'aller de l'avant avec le modèle présenté de 3 jours progressifs. Correction de la recommandation : La convention sera respectée, le modèle sera adapté dans les différents établissements selon les besoins des différents milieux. Le travail se fera en collaboration entre les enseignantes du préscolaire et la direction de chaque établissement.	

OBJET	DISCUSSION - RÉSULTAT	SUIVI - QUI
4. Suivi des mesures conventionnées et organisation scolaire	<p>On regarde la 3^e hypothèse.</p> <p>On souligne le fait que les triples niveaux et les intercycles problématiques ont été retirés en lien avec la mesure 49 section 2 et la marge de manœuvre de l'organisation scolaire. Cette année, la mesure 49 aide vraiment à adresser davantage de situations problématiques et permet ainsi de soutenir l'organisation scolaire de l'ensemble des écoles.</p> <p>Correction : Sacré-Cœur FN (cote 50 au lieu de 51).</p> <p>Mesure XXX Annexe 59 répartie au prorata du nombre d'élèves, car les problématiques ont été résorbées dans l'organisation scolaire. On indique que ces montants pourront s'additionner à d'autres afin d'engager des ressources enseignantes.</p> <p>Il est recommandé de voir un document d'organisation scolaire pour le secondaire également. À partir de l'an prochain, un tableau sera présenté.</p>	
5. Élèves en modification	<p>Un élève en modification devrait avoir minimalement un code 02 de difficulté.</p> <p>Des vérifications doivent être faites afin de valider le nombre d'élèves en modification.</p>	
6. Suivi de la démarche pour l'entrée progressive au préscolaire	<p>Fait lors du suivi du compte rendu du 29 avril 2022.</p> <p>La consultation auprès des enseignants est en cours.</p>	
7. Modalités et compensation de stages	<p>On demande de faire des vérifications concernant les montants annoncés dans le dernier budget provincial pour les enseignants qui reçoivent des stagiaires.</p> <p>S'assurer que ce sera dans les paramètres de 22-23 à la prochaine rentrée.</p>	
8. Libération pour correction des épreuves	<p>Présentation des scénarios A et B, cette année ce sera le A. L'an prochain le scénario A devra être conservé pour respecter l'annexe 5 de la convention.</p> <p>Ajout du libellé pour la mesure du secondaire.</p>	
9. Règles de passage	<p>Encadrées par le régime pédagogique et la loi sur l'instruction publique. Dans ce document, on doit encadrer le passage primaire vers le secondaire ainsi que du 1^{er} cycle vers le 2^e cycle au secondaire. Une consultation suivra à ce sujet.</p> <p>Le document en révision a été déposé sur le SharePoint du CPP.</p>	

OBJET	DISCUSSION - RÉSULTAT	SUIVI - QUI
10. Sondage Maternelle 4 ans	Présentation des résultats locaux du sondage effectué par la FSE. Attention aux dispositions des toilettes ainsi que l'aménagement des cours d'école qui devraient être mieux adaptées aux 4 ans. Attention également que les rôles soient bien définis entre l'aide et l'enseignante. On souligne que le volet parental est assumé par les enseignants, cela dépasse le temps de présence élèves, mais Mariève précise que cela se fait durant le jour et non le soir. On souligne le fait que c'est positif dans l'ensemble de l'œuvre.	
11. Dérogation au calendrier scolaire en adaptation scolaire au secondaire	Voir le document demande de dérogation. Le but de cette demande est de permettre aux enseignants d'avoir une journée pour eux le 24 août 2022 pour planifier puisqu'ensuite ils ont plusieurs jours de rencontres avec les partenaires en lien avec leurs élèves. Cette demande sera amenée au CRT pour les années à venir.	
12. Modalités CPP Projet de calendrier, présence des membres et propositions des sujets.	Un projet de calendrier pour le comité fusionné de l'an prochain CPP+EHDA est présenté. Il est demandé que le suivi auprès des enseignants de la FP et de la FGA soit fait concernant les mesures. Le même nombre de personnes qu'actuellement siégeront sur ce comité l'an prochain.	
13. Autre sujet : Comité TES	Il est mentionné par les directions qu'à chaque plan d'effectif, nous analysons cette possibilité de faire des postes de 32 et 35 h au besoin tout en étant vigilant sur la création des permanences et la possibilité de pouvoir les financer à long terme. Il est mentionné que l'on garde en tête l'impact de l'attraction et la rétention du personnel.	
14. Prochaine rencontre : Juin 2022, au besoin (Date à définir)		